

Mercredi 19 décembre 2018

Comité technique académique (CTA) « réforme du lycée » du mardi 18 décembre

Le CTA qui s'est tenu hier au rectorat avait pour principal objet l'examen de l'offre académique des enseignements de spécialité et optionnels proposée dans le cadre de la réforme du lycée. Parmi les dernières évolutions figure le maintien de la spécialité Sciences de l'ingénieur au lycée Paul-Émile Victor de Champagnole. En conséquence, la localisation de la spécialité Numérique et sciences informatiques va faire l'objet d'une étude complémentaire. Les membres du CTA se sont prononcés contre le projet. Un CTA de repli est donc prévu avant la fin décembre.

Poursuite du dialogue social

Le recteur Jean-François Chanet entend montrer l'importance qu'il attache au dialogue social en se déplaçant dans différents lycées de l'académie :

- La semaine dernière, il s'est en effet rendu en Haute-Saône, aux lycées Georges Colomb de Lure et Augustin Cournot de Gray. Il a, lors du séminaire inter-académique de la vie lycéenne, échangé avec les lycéens nouvellement élus titulaires des conseils académiques à la vie lycéenne (CAVL) de Besançon et de Dijon, à la Saline Royale d'Arc-et-Senans.
- Ce jeudi 20 décembre, le recteur rencontrera les élus et les équipes des lycées Ferdinand Fillod de Saint-Amour, Victor Considérant de Salins-les-Bains et Paul-Émile Victor de Champagnole.
- Le vendredi 11 janvier prochain, il ira au lycée du Bois de Mouchard.

Information aux élèves et à leur famille

Avant les congés de fin d'année, le **projet** de carte des enseignements de spécialité proposés par chaque lycée sera communiqué aux lycéens et à leur famille.

Ainsi, après les vacances de fin d'année, les lycéens de seconde pourront commencer à réfléchir, avec leur famille et en dialogue avec leurs professeurs, aux enseignements de spécialité qu'ils choisiront définitivement en juin.

Le recteur Jean-François Chanet tient à rappeler que **des outils sont d'ores et déjà en ligne pour accompagner les élèves**, particulièrement le site www.secondes2018-2019.fr. L'ONISEP ouvrira d'ici la fin de cette semaine un site « HORIZONS 2021 » à destination des élèves de seconde et de leur famille. Il s'agit d'un outil d'aide au choix d'enseignements de spécialité de la voie générale. Il permet aux élèves d'en connaître le contenu et surtout de découvrir les horizons proposés par chaque enseignement de spécialité ou découlant de leurs combinaisons. L'ONISEP publiera également une information nationale, après consolidation de toutes les académies.

Davantage de liberté et d'approfondissement

Chacun constatera à ce moment-là qu'au lieu d'opter entre trois séries (L, ES, S) qui avaient des prestiges différents et enfermaient dans des couloirs, c'est désormais un parcours plus personnalisé qui s'offre à chaque lycéen. Cela signifie davantage de choix possibles, guidés par les goûts, les passions et les centres d'intérêts. Ces choix se feront aussi en cohérence avec les projets d'avenir qui s'affineront tout au long des années de lycée. Avec trois spécialités en classe de première, puis deux

spécialités en classe de terminale, la réforme du lycée d'enseignement général permet aux élèves de disposer d'un choix d'enseignement beaucoup plus important qu'auparavant.

Principes d'établissement de la carte des spécialités

La carte des enseignements de spécialité des lycées privés sous contrat et des lycées publics a été préparée à partir du mois de septembre dans un dialogue entre le rectorat et chaque établissement. Des réunions se sont tenues dans l'académie afin d'avoir une définition harmonieuse de la carte des enseignements de spécialité. Cette carte tient compte des ressources humaines présentes dans les établissements.

Des principes ont été définis nationalement pour la composition de cette carte :

- sept spécialités seront implantées dans la très grande majorité des établissements (mathématiques, sciences physique-chimie, SVT, SES, histoire géographie—géopolitique-sciences politiques, humanités littérature et philosophie, littérature et langues vivantes) ;
- cinq spécialités font l'objet d'implantations académiques par bassin de formation (langues et cultures de l'Antiquité, numérique et sciences informatiques, arts, sciences de l'ingénieur, biologie – écologie.
- **afin de contribuer à l'attractivité des établissements excentrés ou localisés dans de petites villes, certains enseignements de spécialité, moins courants ou très demandés, y seront installés.**
- les établissements peuvent également conventionner pour élargir l'offre proposée à leurs élèves.

Il importe de rappeler qu'aujourd'hui certains lycées publics n'offrent pas les trois séries (L, ES, et S). Nombre d'entre eux proposeront sept enseignements de spécialité. **Il y aura donc un enrichissement et une diversification de l'offre pour les élèves par rapport au système actuel de séries.**

CONTACT PRESSE

Mathilde Buttefey,
Chargée de communication
Rectorat de Besançon
03 81 65 49 38 / 06 76 62 69 81
mathilde.buttefey@ac-besancon.fr

**POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE**